PROCÈS VERBAUX

SAISON 2023-2024

JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°24- publié le 24 janvier 2024

LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR
AGENCE NATIONALE DU SPORT
LA DROME LE DÉPARTEMENT
Ardèche LE DÉPARTEMENT

COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N°14

(Par voie téléphonique et électronique)

REUNION DU 16/01/2024

Présidence : M. Laurent JULIEN.
Présents : Marie Noëlle FLANDIN, Gérard FANTIN
e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER n°30

Match n° 25949264, Fc Rochegudien 1 / O. centre Ardéche 2, seniors D3, poule D du 10/12/2023
Evocation du clud de O. Centre Ardèche portant sur la qualification et/ou la participation du joueur MURET Samuel licence n°2545581261 du club du Fc Rochegudien pour le motif suivant : le joueur MURET Samuel était en état de suspension au jour de la présente rencontre.

Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation par courrier électronique le 11/12/2023 pour la dire recevable.

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 99.2 des Règlements Sportifs du District, la commission des Règlements se saisit du dossier.
Considérant que celle-ci a été communiquée au club du Fc Rochegudien en date du 12/12/2023 qui nous a fait part de ses remarques.

Considérant que le joueur MURET Samuel licence n°2545581261 a été sanctionné par la Commission d'Appel de Discipline le 04/01/2024 de 1 match de suspension, sanction applicable à compter du 04/12/2023.
Considérant qu'entre le 04/12/2023, date d'effet de la sanction et le 10/12/2023 date de la rencontre qu'il a disputée contre O. Centre Ardèche, l'équipe Fc Rochegudien n'a disputé aucun match.

Considérant que l'article 123 des Règlements Sportifs du District prévoit que :

La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant qu'il en résulte que le joueur MURET Samuel licence n°2545581261 avait purgé aucun match avec l'équipe de son club engagé en championnat Senior D3 au jour où il a participé à la rencontre du 10/12/2023 face à O. Centre Ardèche.
En conséquence ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre citée en référence, pour ce motif et en application de l'article 99.2 des Règlements du District, la Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de Fc Rochegudien pour en reporter le gain à l'équipe de O. Centre Ardèche.

En application des articles 16 des Règlements du District **:**
Fc Rochegudien: - (moins) 2 points ; 0 but
O. Centre Ardèche 2 : 3 points ; 3 buts

Le club de FC Rochegudien est amendé de la somme de 211,30 € pour avoir fait participer un joueur à une rencontre officielle en état de suspension et est débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

D'autre part, en application de l'article 123.3 des Réglements du District, la Commission des Règlements dit que le joueur MURET Samuel a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais lui inflige une nouvelle suspension d'un match ferme avec prise **d'effet au 22/01/2024 pour** avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

DOSSIER n° 31

Match n° 27205953, St Paul 3 Chateaux 1 / St Restitut F 1 / U15 brassage, poule J du 14/01/2024,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, l'équipe de St Restitut a débuté le match avec 12 joueurs. A la 65 minute l'équipe s'est donc retrouvée réduite à 6 joueurs.
En conséquence l'arbitre a mis un terme à la rencontre. Le score à ce moment là était de 5 à 0 à la faveur de l'équipe de St Paul les 3 Chateaux.

Pour ce motif, la commission des Règlements donne match perdu à l'équipe de St Restitut pour en reporter le gain à l'équipe de St Paul les 3 Chateaux

En application de l'article 18 des Règlements Sportifs du District :

St Paul les 3 Chateaux 1: 3 points ; 5 buts
St Restitut F 1 2: 0 point ; 0 but

Dossier transmis à la commission des compétitions aux fins d'homologation.

COMMISSION D'APPEL REGLEMENTAIRE

PROCÈS-VERBAL N°02

REUNION - ORDRE DU JOUR

La Commission d'Appel se réunira le

Lundi 29 janvier 2024

au siège du District, 101, rue du 8 mai 1945, 07500 GUILHERAND-GRANGES.

A 19 H 15, elle examinera le recours :

AR 2324- 01 FC TRICASTIN interjetant appel de la décision de la Commission des Règlements donnant à son équipe première match perdu par pénalité pour manquement aux obligations qui lui incombait, relatives aux terrains impraticables.

Match concerné : Championnat Seniors D3, poule D,
FC TRICASTIN 1 / FC AUBENAS 1 du 03/12/2023

Sont convoqués :

M. le Président de la Commission des Règlements ou son Représentant.

DU FC TRICASTIN
M. David GALY président du club et auteur de l'appel
Accompagné de la personne de son choix

Les convocations ont été établies en conformité avec les prescriptions des Règlements Généraux de la FFF.

En l'état actuel de l'épidémie de coronavirus et de la vigilance qu'elle implique, la réunion se tiendra dans le respect des mesures de protection sanitaire recommandées ou qui viendraient à être décidées.

Les personnes convoquées devront justifier de leur identité (présentation de la licence) et les mineurs être accompagnés d'un de leurs parents**. Leur présence est obligatoire** en application de l'article 112 des Règlements Sportifs du DDA. Toute absence devra être **dûment** justifiée par écrit préalablement à la tenue de la séance et la Commission est en droit d'examiner le bien fondé des excuses avancées.

Chaque partie au litige dispose d'un délai courant jusqu'à la veille de la réunion pour adresser ses observations écrites à la Commission d'Appel.

Conformément à l'article 140 des règlements sportifs du DDAF, le remboursement des frais d'appel entrainés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile, ainsi que les frais inhérents à la procédure seront directement imputés sur le compte du club plaignant si l'appel interjeté ne reçoit pas une suite favorable.

COMMISSION FÉMININE

PROCÈS-VERBAL N°12

Réunion du 22 janvier 2024

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN
Responsable des compétitions jeunes et séniors F et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN
Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Elodie LAFFORGUE, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable
Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89 - Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

Le match 26937712 opposant Félines St Cyr Peaugres à Rochemaure est reprogrammé le 18 février 2024 à 10h suite au tirage de la coupe Destia Camou Wolf

Le match 26937701 opposant Ruoms à USVJ/FCV est reprogrammé le 18 février 2024 à 10h suite au tirage de la coupe Destia Camou Wolf

Le calendrier de la phase 2 en D2 est en ligne. Merci de bien vouloir anticiper les demandes de modification éventuelles.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable
Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89 - Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

Le calendrier de la phase 2 est en ligne. Merci de bien vouloir anticiper les demandes de modification éventuelles.

CHAMPIONNAT U13 F

Responsable
Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89 - Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13, les U12, les U11 et 3 U10.
Ballon taille 4,2 mi-temps de 30 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30.
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00.

Le calendrier de la phase 2 est en ligne. Merci de bien vouloir anticiper les demandes de modification éventuelles.

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable
Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89 - Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15, U14, U13 et 3 U12.
Ballon taille 5,2 mi-temps de 35 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00.
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00.

Le calendrier de la phase 2 est en ligne. Merci de bien vouloir anticiper les demandes de modification éventuelles.

CHAMPIONNAT U18 F

Responsable
Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89 - Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18F, U17F, U16F en nombre illimité et les U15F dans la limite de 3 maximum.
Ballon taille 5,2 mi-temps de 40 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche matin 10h.

Le calendrier de la phase 2 concernant la pratique à 8 est en ligne. Merci de bien vouloir anticiper les demandes de modification éventuelles.

COUPES DEPARTEMENTALES DESTIA CAMOU WOLF ET DRESHER TARDY

Responsable
Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89 - Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Horaire officiel des rencontres : le dimanche matin 10h

Le tirage de la coupe Destia Camou Wolf a été effectué le jeudi 18 janvier au siège du district par Daniel Cheval.
Le calendrier est en ligne.

1ére journée : 28 janvier 2024.
2éme journée de la Destia Camou Wolf et 1ére journée de la Dresher Tardy : 18 février 2024.

FOOT LOISIRS SENIORS F – LES RENCONTRES

Responsable
Elodie LAFFORGUE – 06.86.50.44.08 - Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous sommes dans l'attente de la validation des licences loisirs pour les clubs engagés. Le calendrier devrait être fait le jeudi 1er février.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous vous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire (prévoir cependant une feuille de match papier en cas de non-fonctionnement de la FMI)

Encore trop de feuilles de match papier. Merci de faire le nécessaire afin que la tablette fonctionne (accès, mise a jour ….). **Eric THIVOLLE est à votre disposition si besoin au 06-13-86-01-14.**

Nous vous rappelons que du vendredi à midi jusqu'au dimanche soir, toutes les demandes de modifications, les arrêtés ou autres sont à envoyées à la personne de permanence et non aux commissions. Ses coordonnées se trouvent sur le site du district dans la rubrique permanence sportive. Il y a aussi une personne de permanence pour les arbitres.

Merci de bien vouloir noter des maintenant les dates des journées évènementielles féminines :
25 novembre, 05 janvier (futsal), 13 avril et 1er juin. Toutes les infos seront en ligne en temps voulus.

Nous vous rappelons que le port du voile sur les terrains est strictement interdit. L'information en ce sens a largement été faite.

COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°20

Réunion électronique du 22 / 01 / 2024

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :
Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.
Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

UTILISATION APPLICATION FMI

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI revêt un caractère obligatoire (article 76 des Règlements sportifs du District). A défaut, en cas d'utilisation d'une feuille papier celle-ci doit être transmises sous un délai de 12 heures par mail (article 75 des Règlements Sportifs du District).
Pour rappel :
-Absence FMI : 26,30€.
-Non-retour de la feuille de match dans les délais : 16,00€.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.
Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :
Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.
Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.
Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

DELAI REPONSE ACCORD CLUB SOLLICITES (Au plus tard J-13) :
L'application de gestion des rencontres génère une non-homologation automatique lorsque l'accord du club sollicité intervient trop tardivement. A titre d'exemple pour une rencontre initialement programmée le dimanche 03/12/2023 et souhaitée le samedi 02/12/2023, l'accord doit être affiché au plus tard le lundi 20/11/2023.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

Tournois autorisés :

AS DOLON :
Futsal U9 le 24 février 2024,
Futsal U11 le 25 février 2024.

FC PLATEAU ARDECHOIS :
Futsal U9 le 02 mars 2024,
Futsal U11 le 03 mars 2024,
Futsal U13 le 02 mars 2024.

ENT CREST AOUSTE :
U11 le 15 juin 2024,
U13 le 16 juin 2024.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

PREPARATION PHASE PRINTEMPS :

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.
Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boite officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

Prochains plateaux : Samedi 03 février 2024 à 10h00.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les calendriers de la phase printemps sont en ligne.

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.
Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boite officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.

Prochains plateaux : Samedi 03 février 2024 à 13h30.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Calendriers Phase Printemps :
Les calendriers de la phase Printemps sont en ligne.

NOTA : À la suite de la parution initiale des calendriers de la phase PRINTEMPS, les clubs ont pu faire leurs remarques. Nous avons fait le maximum pour y répondre favorablement. Des changements touchent l'ensemble des poules des niveaux de pratique ESPOIRS et BOURGEONS. Les clubs sont tenus de s'approprier ces nouveaux calendriers qui sont en ligne.

Prochains plateaux : Samedi 03 février 2024.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Festival PITCH U13 et Coupe CHARLES ANDRE :

Le **3ème Tour du Festival PITCH** a lieu le **samedi 27/01/2024 à 13H30**.
Le **2ème Tour de la Coupe Charles André** a lieu elle aussi le **samedi 27/01/2024 à 13h30**.

Les poules sont diffusées sur le site du District dans les Documents.

La 1ère équipe nommée organise le plateau. Si le club recevant souhaite effectuer un changement d'horaire, il doit prévenir les autres clubs et doit obtenir l'accord de tous. Sinon, le plateau reste à l'heure officielle 13H30.

Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.

Avant chaque match, les équipes participent à l'épreuve obligatoire du « un contre un ». Si une équipe refuse cette épreuve, ses résultats ne seront pas comptabilisés.

Déroulement de l'épreuve du « un contre un » :

- Départ à 26 m du but.
- Utiliser les deux buts.
- Départ simultané des deux joueurs.
- 4 joueurs par équipe participent.
- Le joueur ne peut pas sortir de la largeur de la surface de réparation.
- Le joueur a le droit à une seule frappe au but.
- Si faute du gardien sur l'attaquant 1pt est accordé automatiquement
- En cas d'égalité à la fin de la série, un 5ème joueur s'avance jusqu'au départage

Une documentation schématique est fournie sur la feuille des résultats *Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf* sur le site du District.

Déroulement du plateau :

- Les parties se déroulent en **2 périodes de 10 minutes** pour les poules de **4 équipes** et en **2 périodes de 15 minutes** pour les poules à **3 équipes** conformément au règlement du Foot à 8.
- Un repos de 2 minutes est prévu entre chaque rencontre.
- L'attribution des points est 3 points pour match gagné, 4 points pour match gagné avec 2 buts et plus, 1 point pour match nul + 1 point si le « un contre un » a été remporté et 0 point pour match perdu
- Le classement sera établi par addition des points obtenus sur le terrain.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées en premier par le goal-average particulier et en second, par le défi technique « un contre un ».

A noter :

- Les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier.
- Les feuilles de licences à compléter avec les résultats du défi technique ainsi que la feuille des résultats sont à télécharger sur le site du District dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : *Pitch ou Charles André Feuille de Licences et 1c1.pdf* et *Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf*
- **Une fois le plateau effectué, les clubs organisateurs doivent retourner toutes les feuilles par mail à la Commission des Compétitions Jeunes en précisant dans l'objet du mail « PITCH U13 – nb Tour – Poule X »**

Les prochains tours de coupe seront tirés le mardi 30/01/2024 lors de la réunion Commission Jeunes.

1ère Phase D1, D2, D3, D4, D5 et D6 :
La 1ère phase est soldée.

Il apparait malgré la mise en place de la FMI que certains clubs procèdent encore trop souvent à des feuilles de match papier. Nous comptons sur vous pour vérifier les accès de vos éducateurs U13 aux FMI afin de résorber ce nombre de feuilles de match papier.

La 2ème phase débute le 03/02/2024.

Les poules sont diffusées pour tous les niveaux.

Nous vous remercions de surveiller vos rencontres dans votre portail club.

U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Coupe Gilbert PESTRE (Rectificatif au PV n°12 du 13/11/2023) :

Compte tenu des divers reports enregistrés à l'occasion du weekend des 21 et 22 Octobre 2023, et des 02 et 03 décembre 2023, le calendrier s'établit comme suit :
-28/01/2024 : 1/16é finales + matchs en retard cadrage (2).
-18/02/2024 : 1/8é finales + éventuels matchs en retard 1/16é.
-03/03/2024 : Eventuels matchs en retard 1/8é.

Coupe Gilbert PESTRE :

Rencontres comptant pour le Tour de cadrage :

Match N°	Date	Recevant	Visiteur
7	28/01/2024	AS DOLON	FC PLATEAU ARDECHOIS
8	28/01/2024	AS SUD ARDECHE 3	OL CENTRE ARDECHE 2

Rencontres comptant pour les 16é de finales :

	Date	Recevant	Visiteur
	27/01/2024	AS CORNAS 2	FC BREN 1
	27/01/2024	DIOIS FC 1	CO CHATEAUNEUF RHONE 1
	27/01/2024	AS VERNOUX	US ANCONE 1
	28/01/2024	ES MALISSARD 1	FC BOURG LES VALENCE 2
	28/01/2024	US 2 VALLONS 2	FC FELINES ST CYR 1
	28/01/2024	Ent BASSES COLLINES 1	US MONTELIER 2
	28/01/2024	Ent BOURG ARGENTAL ST JULIEN 1	US PONT LA ROCHE 1
	28/01/2024	US DAVEZIEUX 3	ES SARRAS ST VALLIER 1
	28/01/2024	AS CORNAS 1	US PONT LA ROCHE 2
	28/01/2024	FC EYRIEUX EMBROYE 3	AC FOOT CEVENNES 1
	28/01/2024	US VALLEE JABRON 3	DIOIS FC 2
	28/01/2024	ES CHOMERAC 1	FC TRICASTIN 1
	28/01/2024	CREST AOUSTE 1	FC VALLON
	28/01/2024	US BAS VIVARAIS	ACE FC 1
*	18/02/2024	AS CHAVANAY 2	Vainqueur 7
*	18/02/2024	US VALLEE JABRON 2	Vainqueur 8

*Lieu des rencontres en fonction des résultats du tour précédent.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 15h00.

COUPE VIVIER-BOUDRIER :

Le tirage du 3ème tour (cadrage) :

Match N°	Date	Recevant	Visiteur
6	27/01/24	US PORTES HAUTES CEV	FC VALLON PONT D'ARC
7	27/01/24	RHONE CRUSSOL FOOT 07 2	FC MUZOLAIS
8	27/01/24	ASF PIERRELATTE 1	US MONTELIER

Le tirage des 16 ème de finale : (Correctif du PV n°19)

Date	Recevant	Visiteur
27/01/24	ECA ACE	US VJ- FCV 1
27/01/24	JS LIVRON	VALENSOLLES
27/01/24	BOURG LES VALENCE FC 2	AS ST MARCELLOISE 1
27/01/24	OL SALAISE RHODIA	LE CHEYLARD
27/01/24	ENT BERG HELVIE RUOMS	FC PORTOIS
27/01/24	OL CENTRE ARDECHE	FC RHONE VALLEE
27/01/24	CO CHATAUNEUF DU RHO	US DROME PROVENCE
27/01/24	CORNAS	BOURG LES VALENCE FC 1
27/01/24	VALLIS AUREA	US DAVEZIEUX 2
27/01/24	GF HERMI. TOURNON 2	US MOURS 2
27/01/24	AS SUD ARDECHE FOOT 1	ENT CHOMERAC
27/01/24	Ent BASSES COLLINES 1	BOULIEU LES ANNONAY
17/02/24	FOOT MONT PILAT	RHONE CRUSSOL F 07 3
17/02/24	FC MONTELIMAR	Vainqueur 6
17/02/24	Vainqueur 7	EYRIEUX EMBROYE
17/02/24	Vainqueur 8	US MONTELIMAR

En U17 D1 :

ES BOULIEU-BOURG / RHONE CRUSSOL FOOT 07 2 est reportée au 10/02/24
VALLIS AUREA FOOT 1 / FC ANNONAY 1 est reportée au 17/02/24,
US DAVEZIEUX / FC RHONE VALLEE est reportée au 02/03/24,
ANNONAY FC 1 / BOULIEU BOURG est reportée au 02/03/24.
VALLIS AUREAU FOOT 1 / US MONTELIMAR 1 est programmé au 02/03/24,
RHONE-CRUSSOL FOOT 07 2 / ES BOULIEU-BOURG est reportée au 30/03/24
FC ANNONAY 1 / US DAVEZIEUX VIDALON 2 est reportée au 30/03/24.

En U17 D2 :

Poule A :

FC HAUTERIVES / FC MUZOLAIS 1 est reportée au 02/03/24.

Poule B :
OL CENTRE ARDECHE / ASF PIERRELATTE 2 est reportée au 17/02/24.
AS ST MARCELLOISE 1 / AS SUD ARDECHE F 2 est reportée au 02/03/24.
AS ST MARCELLOISE 1 / FC EYRIEUX EMB est reportée au 30/03/24.

D3 – D4 : A la fin de la phase de brassage est prévue, une deuxième phase avec deux poules en D3 et les autres équipes en poules D4.
Les deux poules de D3 seront composées de 10 équipes, soit 20 équipes issues de la phase de brassage.
En phase de brassage nous avons 6 poules. Les 3 premières équipes de chacune des poules seront automatiquement sélectionnées pour pratiquer en D3. Elles seront complétées par les deux meilleures équipes classées 4ème des poules.
Les équipes classées 4émes dans les poules seront départagées par les points obtenus lors des matchs joués entre les 5 premiers de leurs poules respectives.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 15h00.

En U20 D1 :

- FC MONTELIMAR / US MONTELIMAR est reportée au 27/01/24,
- US MONTELIMAR / RHONE CRUSSOL FC 07 est reportée au 17/02/24,
- US VALLEE DU JABRON-FCV / ANNONAY FC est reportée au 17/02/24,
- ASF PIERRELATTE / AV.S SUD ARDECHE FOOT est reportée au 17/02/24,
- US MONTELIMAR / CHAVANAY est reportée au 30/03/24,
- FC RHONE CRUSSOL 07 / ES BOULIEU LES ANNONAY est reportée au 30/03/24,
- US MONTELIMAR / ASF PIERRELATTE 1 est reportée au 27/04/24,

En U20 D2 :

- US PORTES HTES CEVENNES / FC EYRIEUX EMBROYE est reportée au 27/01/24,
- FC HAUTERIVES / FC VALENCE est reportée au 27/01/24,
- US 2 VALLONS / ES BEAUMONTELEGER 1 est reportée au 27/01/24,
- Ent S CHOMERAC / BOURG ST ANDEOL SC est reportée au 27/01/24,
- ES BEAUMONTELEGER 1 / FC EYRIEUX EMBROYE 1 est reporté au 17/02/24,
- US PORTES HAUTES CEVENNES / Ent. S CHOMERAC est reportée au 30/03/24.

Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.

COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 22

FORMATIONS INITIALES CANDIDATS ARBITRES JEUNES & ADULTES

Nous vous informons que pour cette saison 2023/2024, une dernière formation initiale pour les candidats arbitres aura lieu en février à CHATUZANGE LE GOUBET (26).
Exceptionnellement, nous acceptons les adultes.

Séances n°1 à 6 :
- du 19 février 2024 au 22 février 2024 (journée)
Séance n°7 (formalités administratives) :
- Samedi 24 février 2024 (matinée) au **Siège du District**

Pour tout renseignement prendre contact Roland VIALLET – C.T.D.A. soit au 04.75.81.36.43 ou au 06.16.60.01.54 soit par courriel : rviallet@drome-ardeche@fff.fr

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 27 & 28/01/2024

• **MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17)**. Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi matin concernant les problèmes liés à l'arbitrage et non votre désignateur.

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués…) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

JANVIER 2024

- Samedi 27 janvier : Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

FEVRIER 2024

- Samedi 3 février : Formation continue des jeunes arbitres U15/U17 et U20 (matinée)

- Samedi 17 février : Formation continue des arbitres classés D3 (matinée)

MARS 2024

- Samedi 16 mars : Formation continue des arbitres classés D4 (matinée)

- Samedi 30 mars : Formation continue des jeunes arbitres U15/U17 et U20 (matinée)

AVRIL 2024

- Samedi 13 avril : Formation spécifique arbitrage Beach Soccer (journée)

- Samedi 27 avril : Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)

JUIN 2024

- Vendredi 07 juin : Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

TEST PHYSIQUE T.A.I.S.A.

Conformément aux dispositions relatives au test physique « TAISA », la Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la dernière séance de rattrapage aura lieu le samedi 27 janvier 2024 en matinée (Stade synthétique de PONT DE L'ISERE).

Il est instamment rappelé à tous le caractère **OBLIGATOIRE** de votre participation à cette séance physique. Dans ces conditions, nous vous prions de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que vous puissiez participer au test physique.

Déroulement :

9h30 : Accueil des arbitres

9h45 à 10h15 : Échauffement

10h20 : Début du test physique

11h00 : Fin de l'épreuve physique

Matériel à prévoir (arbitres adultes et jeunes) :

- Tenue sportive (short, chaussettes, maillot, baskets obligatoires, bouteille d'eau ou gourde…) et nécessaire de toilette.

Cette séance de rattrapage concerne tous les arbitres absents, blessés et/ou indisponibles depuis le début de la saison et ceux qui n'ont pas réussi le nombre de répétitions en fonction de leur catégorie lors des précédents tests.

Pour information, tous les arbitres adultes et jeunes qui seront absents, excusés ou qui n'auront pas réussi le test physique, ne seront pas désignés jusqu'à la fin de la saison sportive 2023/2024.

Liste des arbitres convoqués

NOM	PRENOM	CATEGORIE ARBITRE
DOGAN	SEBASTIEN	District 2
AJJANI	RACHID	District 3
GARNIER	VIVIEN	District 3
AARAB	MOUMENE	District 4
AMROUNE	SAMIR	District 4

AURIC	FREDERIC	District 4
BAGHOUGHI	AZIZ	District 4
BARBOSA	LAURENT	District 4
BORNIER	INGRID	District 4
DUBUS	JASON	District 4
DUSSAUD	ROMAIN	District 4
GONCALVES	DANIEL	District 4
HERMANN	MAGALI	District 4
NDIAYE	FALOU	District 4
RIDJALI	BACAR	District 4
SEGUR	DIMITRI	District 4
VALENCONY	ANDRE	District 4
VERRECCHIA	LAURENT	District 4
WADJIB	IMRANE	District 4
CHABBAT	MAURICE	District Assistant 2
LOMBARD	LOIC	District Assistant 2
LYVER	SEBASTIEN	District Assistant 2
MILHES	NICOLAS	District Assistant 2
MONTROT	MICHAEL	District Assistant 2
MORET	JAMES	District Assistant 2
PERDRIOLE	RAPHAEL	District Assistant 2
ROUBI	FREDERIC	District Assistant 2
AJJANI	ACHRAF	District JAD
BENLABIED	YONI	District JAD
BILLON	JULES	District JAD

CHABERT	MATHEO	District JAD
DE CILLIA	BRAYAN	District JAD
PINTO	MATHEO	District JAD
ROSIENSKI	EVANN	District JAD
SAGE	ARTHUR	District JAD

DESIGNATIONS ARBITRES ET DELEGUES - PLATEAUX FUTSAL

U 13 – U 15 et U 17 Garçons - **journée du 27 et 28/01/2024**

Samedi 27/01/2024 - MATIN (Présence 8 h 15)

Lieu du Plateau	Arbitre : 1	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observations
Châteauneuf de Galaure (Gymnase terrain de foot)	GELIBERT J-Christophe	MAZOUGHI Mohamed Sabri	MAZOUGHI Mohamed	MARTINEZ Émile	U 13 et u 15 Garçons

Samedi 27/01/2024 - APRES-MIDI (Fin vers : 17 h 45)

Lieu du Plateau	Arbitre : 1	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observations
Châteauneuf de Galaure (Gymnase terrain de foot)	GELIBERT J-Christophe	MAZOUGHI Mohamed Sabri	MAZOUGHI Mohamed	MARTINEZ Émile	U 13 et u 15 Garçons

Dimanche 28/01/2024 - MATIN (Présence 8 h15)

Lieu du Plateau	Arbitre : 1	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observations
Bourg Saint Andéol	GELIBERT J-Christophe	EL MARZGUIOUI Tarek	MAILLARD Nicolas	BRESSON Claude	U 17 Garçons

Dimanche 28/01/2024 - APRES-MIDI (Fin vers : 17 h 45)

Lieu du Plateau	Arbitre : 1	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observations
Bourg Saint Andéol	GELIBERT J-Christophe	EL MARZGUIOUI Tarek	MAILLARD Nicolas	BRESSON Claude	U 17 Garçons

FORMATION CONTINUE DES JEUNES ARBITRES

Nous vous informons que 2 matinées de formation en direction des jeunes arbitres qui officient dans les catégories U15, U17 et/ou U20 ont été programmées, à savoir :

- **Samedi 3 février 2024, de 8h30 à 13h00 au stade de DAVEZIEUX**
- **Samedi 30 mars 2024, de 8h30 à 13h00 au stade de PIERRELATTE (à confirmer)**

Les arbitres concernés doivent prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité de l'une des 2 réunions de formation proposées.

A défaut, il serait fait une application stricte du règlement intérieur.

Ordre du jour de la matinée de formation :

- Atelier physique
- Point technique et administratif
- QCM sur les lois du jeu
- Clôture de la matinée de formation

Pour information, les jeunes arbitres formés au cours de cette saison sportive 2023/2024 ne sont pas concernés.

Prévoir le matériel prise de note, son sac d'arbitrage avec une tenue sportive (sifflet, short, chaussettes, maillot, chaussures de Football à crampons non vissés) ainsi que le nécessaire de toilette.

Cet avis tient lieu de convocation.

NOM	**PRENOM**	**Catégorie arbitre**
AGOSTINO	ANGELO	District JAD
AJJANI	ACHRAF	District JAD
AROUI	ILIES	District JAD
AZIAGNON	MARC ELIE	District JAD
BADAD	AMINE	District JAD
BADAD	AMIR	District JAD
BANCEL	DENIS	District JAD
BAUDUIN	YLAN	District JAD
BENLABIED	YONI	District JAD

BILLON	JULES	District JAD
BOUKHARI	BILAL	District JAD
BOUSHABA	AMIR	District JAD
BOUSHABA	JASMINE	District JAD
BUFFAT-NURY	HAYDEN	District JAD
CAUL	NATHAN	District JAD
CELLIER	TAO	District JAD
CHABERT	MATHEO	District JAD
CHAMBON	MAEL	District JAD
CORDEIRO MONTEIRO	GUILHERME	District JAD
DE CILLIA	BRAYAN	District JAD
DE LOS MUROS	ESTEBAN	District JAD
DEHBOUH	NAIM	District JAD
DUCOL	CLEMENT	District JAD
DUHAMEL	DAMIEN	District JAD
DURAND	GOHAN	District JAD
EYRAUT	RAPHAEL	District JAD
FARDADIS	NAWFAL	District JAD
FOUREL	OLWENN	District JAD
FOURNIER	THIBAUT	District JAD
FRAISSE	SACHA	District JAD
FREYDIER	LOAN	District JAD
GAYET	CHARLIE	District JAD
GOUOT	MAXIME	District JAD
GRADEK	NOAH	District JAD

GUERLAIN	ETHAN	District JAD
HAFSOUNI	NESSIM	District JAD
HERMANTIER	MAXENCE	District JAD
JOYEUSAZ	KHAIS	District JAD
LAURENT	HUGO	District JAD
LEXPERT	XAVIER	District JAD
MADACI	DEHLIA	District JAD
MAILLARD	NICOLAS	District JAD
MANGIN FRAPPA	LOUIS	District JAD
MARESTIN	PIERRE	District JAD
MERCIER	JADE	District JAD
MICHEL	MATHIS	District JAD
MZOUGHI	MOHAMED	District JAD
NAJIM	YOUNESS	District JAD
OCHIER GUSTIN	MATHIS	District JAD
PHILIBERT	THOMAS	District JAD
QUINQUETON	THEO	District JAD
REVOL	BENJAMIN	District JAD
ROSIENSKI	EVANN	District JAD
SAGE	ARTHUR	District JAD
VALLON	ALEXIS	District JAD
VERRECCHIA	ESTEBAN	District JAD
VIOUGEAS	TOM	District JAD
VIVIER	JULIE	District JAD
ZEKRI	KACI	District JAD

COURRIERS DES ARBITRES

- **POTTIER Anthony** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D1 & D2 du 20 janvier 2024 pour raisons professionnelles. Lu et noté.

- **GHBBARI Nourredine** : Courriel nous adressant un Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 16/02/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.

- **BAZRI Farid** : Courriel nous adressant un Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 26/01/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.

- **SADIK Salim** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D1 & D2 du 20 janvier 2024 pour raisons familiales. Lu et noté.

- **ROUCHETTE Gaëtan** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D1 & D2 du 20 janvier 2024 pour raisons professionnelles. Lu et noté.

- **AURIC Frédéric** : Courriel nous adressant un Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 15/02/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.

- **KHUDDEEDA LALO Mahir** : Courriel nous informant de sa décision à ne pas faire dérouler sa rencontre de Foot Diversifié du 18/01/2024 en raison d'un terrain impraticable. Lu et noté.

- **VIOUGEAS Vincent** : Courriel nous adressant un Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 18/02/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.

- **DJERIDI Idriss** : Courriel nous adressant un Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 25/01/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.

- **DIF Ouadeh** : Courriel nous informant de son indisponibilité des 03 & 04/02/2024. Lu et noté.

- **AROUI Iliès** : Courriel nous informant de sa décision à ne pas faire dérouler sa rencontre U 15 D 2 du 21/01/2024 en raison d'un terrain impraticable. Lu et noté.

- **BARBIER Jonathan** : Courriel nous informant de sa décision à ne pas faire dérouler sa rencontre féminines du 21/01/2024 en raison d'un terrain impraticable. Lu et noté.

- **DOGAN Sébastien** : Courriel pour information. Lu et noté.

- **BOURA Yssoufi** : Courriel nous informant de sa disponibilité le 28/01/2024. Lu et noté.

COURRIERS DES CLUBS

- **AS DU DOLON** : Courriel nous informant du changement de lieu de la rencontre Seniors D5 du 21/01/2024. Lu et noté.

- **US MEYSSE** : Courriel nous informant du forfait de son équipe féminines U 18 pour la rencontre du 20/01/2024. Lu et noté.

- **US MOURSOISE** : Courriel nous informant du forfait de son équipe Seniors Foot Diversifié pour la rencontre du 19/01/2024. Lu et noté.

- **FC PLATEAU ARDECHOIS** : Courriel nous informant du changement des lieux des rencontres Seniors D 3 - D 4 & U 15 Coupe PESTRE du 21/01/2024 par suite d'un arrêté municipal. Lu et noté.

- **US VAL D'AY** : Courriel nous informant de l'annulation de la rencontre Seniors D 5 du 21/01/2024 par suite d'un arrêtés municipal. Lu et noté.

- **US VALLEE JABRON** : Courriel nous informant du changement des lieux des rencontres Coupe CAMOU WOLF et U 20 des 27 & 28/01/2024 suite à un arrêté municipal. Lu et noté.

Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean-Baptiste RIPERT